



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **L'hôpital de Saint-Loup conservera sa mission de soins aigus**

**En réponse aux observations de la Commission de gestion, le Conseil d'Etat confirme que l'hôpital de Saint-Loup, qui fait partie des établissements hospitaliers du Nord vaudois depuis début 2005, conservera sa mission de soins aigus pour les dix prochaines années.**

Le rapport de politique sanitaire prévoyait que l'ensemble des soins aigus de Saint-Loup soit regroupé sur le site d'Yverdon-les-Bains. Le Conseil d'Etat juge aujourd'hui que la législature en cours devrait permettre la création de l'hôpital Riviera-Chablais et il n'a pas l'intention d'ajouter, pendant cette même période, un nouveau chantier d'envergure dans le Nord Vaudois. En conséquence, l'hôpital de Saint-Loup continuera à fonctionner comme site de soins aigus pendant les dix prochaines années. Une première étape de rationalisation des soins aigus a déjà été effectuée avec le transfert des services mère-enfant ainsi que celui des urgences chirurgicales de nuit et des fins de semaine du site de Saint-Loup sur le site d'Yverdon en 2005, lors de la création des établissements hospitaliers du Nord vaudois (eHnv).

Les études de réorganisation hospitalière de la région se poursuivront en tenant compte de l'ensemble des besoins sanitaires existants et futurs. Dans l'immédiat, afin de poursuivre la mission de soins aigus, les bâtiments de Saint-Loup nécessiteront des travaux de maintenance et de réorganisation. Le projet « un bâtiment, une mission », en préparation pour 2008-2009, vise à rationaliser l'exploitation en regroupant les lits de soins aigus sur le bâtiment hospitalier, en créant un hôpital de jour à proximité du plateau médico-technique (bloc opératoire, imagerie médicale,...) et en transformant intégralement le pavillon Germond en EMS.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 novembre 2007

## **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DSAS, Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat, 021 316 50 06 - Marc Diserens, chef du Service de la santé publique, 021 316 42 41